

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

2020 DAE 142 – Conventions et subventions (130.000 euros) à dix organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2020

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les structures historiques de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) - associations, coopératives, mutuelles, fondations - représentent environ 10% de l'emploi à Paris, auquel s'ajoute l'emploi généré par les sociétés commerciales non coopératives, mais néanmoins agréées d'utilité sociale. L'ESS est demeurée créatrice d'entreprises et d'emplois en France tout au long des années 2000. Elle a démontré, encore cette année, ses capacités de résilience, d'adaptabilité et d'innovation pour faire face à la pandémie et aux difficultés économiques et sociales qui en découlent.

Outre qu'elle représente un secteur important, croissant, et résilient, en termes d'activité et d'emploi, l'ESS est porteuse d'effets sociaux et environnementaux positifs sur la vie des Parisiennes et des Parisiens. De surcroît, les structures de l'ESS peuvent jouer un rôle d'aiguillon pour une évolution positive de l'ensemble de l'écosystème parisien, y compris l'économie classique, qui peut être « pollinisée » par des modèles de gouvernance plus démocratiques, des principes de gestion moins focalisés sur le lucre, et des finalités sociale et/ou environnementale fortes données à l'entrepreneuriat.

C'est dans cette perspective qu'un nouvel appel à projets pour le développement de l'ESS à Paris a été lancé au début de cette année. Il s'agit de la onzième édition de l'appel à projets « Trophées de l'ESS » de la Ville de Paris. L'objet de cet appel à projets est, d'une part, d'encourager des initiatives prises par des structures existantes et, d'autre part, de soutenir l'émergence de nouvelles structures dans le secteur. Il s'agit en outre de donner de la visibilité à l'ESS, ses valeurs, et ses dynamiques.

Cette année, 83 projets ont été déposés, contre 67 l'an passé, 53 en 2018, 57 en 2017, 40 en 2016 et 28 en 2015, ce qui traduit la vitalité de l'écosystème de l'ESS à Paris et montre que ses acteurs identifient la Ville comme partenaire engagé à leurs côtés. Parmi les structures qui portent ces projets, figurent 49 associations et 34 structures commerciales dont une SA, 28 SAS, quatre SCIC et une SCOP. On note une appréciable diversité de secteurs dans les projets candidats, qui ont le point commun de présenter un impact social et/ou environnemental positif : insertion et formation, lien social, consommation responsable, économie circulaire, lutte contre l'exclusion, agriculture urbaine, éducation, logement, ateliers grand public, dépollution...

La subvention au démarrage ou au changement d'échelle est le principal soutien offert aux lauréats. Elle peut être destinée à l'activité proprement dite, ou, pour des projets très précoces ou trop dépendants de la subvention publique, financer l'accompagnement du projet vers une précision ou inflexion de son modèle économique. Mais les lauréats seront aussi accompagnés, le cas échéant, dans leur recherche de locaux, de partenariats, d'outils de communication, ou encore dans leurs démarches de candidatures à la commande publique, en cohérence avec la politique d'achats responsables de notre collectivité.

Le jury de l'appel à projets s'est réuni le 3 septembre 2020 sous la présidence de M. Florentin Letissier, adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et de la contribution à la stratégie zéro déchets. Ce jury, composé d'un ensemble d'acteurs de l'ESS, intervenant en particulier dans l'accompagnement et le financement des structures s'est prononcé pour l'attribution de 12 Trophées de l'ESS, dont 10 assortis d'un soutien financier.

L'association Ateliers Amasco propose des ateliers éducatifs durant les vacances scolaires. Ces ateliers se déroulent dans les 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements, et l'association prévoit de développer son action dans d'autres lieux. Les encadrants s'appuient sur une pédagogie ludique et inclusive, en intégrant 20% d'enfants en situation de handicap et 30% d'enfants issus de familles vivant sous le seuil de pauvreté. Les Ateliers Amasco défendent ainsi l'égalité des chances et la réussite éducative pour tous, notamment grâce à la tarification modulée proposée aux familles. Au vu de l'intérêt que propose ce projet pour les parisiens, je vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 17.000 euros.

L'association Le Paysan Urbain propose un projet de ferme urbaine pédagogique sur le site des réservoirs de Charonne (20^{ème}), mis à disposition par Eau de Paris pour une durée de 20 ans. L'activité principale de cet atelier chantier d'insertion (ACI) sera la culture de micro-pousses en agro-écologie, réalisée par 11 salariés en insertion. Des activités pédagogiques seront également menées sur le site, et des jardins partagés seront mis à disposition du grand public et des écoles situées à proximité. Je vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 23.000 euros.

L'école des Cuistots Migrateurs offrira, à partir de novembre 2020, une formation certifiante de commis de cuisine, destinée à des personnes réfugiées ou bénéficiaires de la protection internationale. L'autre volet du projet prévoit l'ouverture d'un tiers-lieu dédié à la découverte des cuisines du monde, qui fera office de restaurant d'application et où des ateliers seront animés par les élèves de la formation. L'école privilégiera les circuits d'approvisionnements courts et les produits biologiques, ainsi que la récupération d'invendus alimentaires. La première promotion intégrera l'école en novembre 2020, dans les locaux de l'Institut Culinaire de Paris (11^{ème}). Je vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 11.000 euros.

Pandobac propose aux grossistes alimentaires une solution logistique zéro déchet, reposant sur la location de bacs réutilisables aux restaurateurs et grossistes parisiens. L'entreprise dispose d'un centre de gestion à Rungis, où les bacs sont rapatriés en utilisant les trajets retour des camions vides et où le lavage et la

logistique sont assurés par un opérateur en insertion professionnelle, formé par l'association ARES. Je vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

Le projet Coopcoloc de l'Association de Coopération pour le Logement des Étudiants de France (l'ACLEF) est un dispositif de colocations étudiantes dans le parc social, en intermédiation locative. Ce programme permet à des étudiants de bénéficier d'un logement à un prix nettement inférieur au prix du marché, et permet aux bailleurs de trouver une solution à la vacance de certains grands logements. Le principe de la sous-location permet de couvrir les loyers des logements, les frais généraux de l'association ainsi que les investissements nécessaires à l'aménagement des appartements. L'association prévoit de développer son activité, notamment dans les 12^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, en partenariat avec les bailleurs sociaux parisiens. Je vous propose de m'autoriser à signer avec cette structure une convention stipulant l'aide financière accordée, et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 11.000 euros.

Ré-enchantement récupère les scénographies et les décors des vitrines de magasins de luxe et des défilés de mode et les réutilise comme éléments de décoration dans des structures accueillant un public vulnérable (foyers, structures d'aides à l'insertion économique, crèches, EHPAD) et dans des services hospitaliers. Ré-enchantement a notamment déjà travaillé avec la fondation Diaconesses Reuilly qui gère plusieurs sites parisiens. De plus, l'association implique des jeunes de l'ASE dans les missions logistiques et d'installation des éléments de décor. Sa mission s'inscrit dans les obligations de réemploi imposées par la loi du 10 février 2020. Je vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 14.000 euros.

L'association Causons agit pour l'inclusion socioprofessionnelle des personnes migrantes et réfugiées, en leur donnant la possibilité de suivre une formation complète afin de pouvoir enseigner leur langue d'origine. Le principe de l'association repose sur le renversement du rapport aidant/aidé qui s'installe fréquemment entre les personnes réfugiées et leur société d'accueil. Les enseignants bénéficient d'une formation et d'un suivi socioprofessionnel individuel par les bénévoles de l'association. Une fois formés, les enseignants peuvent se rémunérer grâce à un statut d'autoentrepreneur, en moyenne à hauteur de 32 euros par heure de cours. Les cours ont lieu principalement dans les 11^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements, mais l'association cherche à multiplier le nombre de cours proposés. Je vous propose de m'autoriser à signer avec cette structure une convention stipulant l'aide financière accordée, et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

Les Alchimistes ont pour projet de créer le « Couches Fertiles Lab », un site situé aux portes de Paris et destiné à l'expérimentation du compostage de couches. L'écoconception de couches compostables est en cours, en partenariat avec des industriels. Une expérimentation de la collecte des couches usagées a été menée au sein de crèches parisiennes et a vocation à se développer. L'objectif du projet est donc de créer une filière globale de compostage de couches, depuis l'écoconception jusqu'au traitement des déchets, tout en sensibilisant le public aux enjeux autour des nouvelles solutions de valorisation de ce type de déchets. Je

vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 14.000 euros.

Écotable est un label visant à certifier les restaurateurs engagés dans l'alimentation durable et la consommation responsable, à travers un audit environnemental mis à disposition des restaurateurs sur une plateforme. Du côté du consommateur, un site internet permet de découvrir les restaurants labellisés et de mettre en avant leurs initiatives. L'objectif d'ici la fin de l'année 2020 est d'avoir labellisé environ 250 restaurateurs, dont une majorité de parisiens. Je vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

L'association Caracole propose d'occuper temporairement des lieux vacants, pour offrir des logements à loyer modéré, en collocation, à des personnes réfugiées devant quitter les centres d'hébergement une fois que la protection internationale leur a été accordée. Le projet présenté vise à créer dans un immeuble de la rue Jean-Jacques Rousseau (1^{er}), appartenant à un bailleur social parisien, une collocation interculturelle faisant cohabiter des personnes réfugiées et des personnes de nationalité française ayant une situation stable et des ressources économiques, culturelles et sociales importantes. L'accent est mis sur l'interculturalité et la participation des habitants dans la gestion de la collocation. Au total, 23 logements individuels accueilleront les locataires à partir de septembre 2020. L'association propose également un accompagnement social pour favoriser l'accès à un logement durable après la fin du bail d'occupation temporaire. Je vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

Enfin, le jury a également souhaité décerner un prix spécial, honorifique, donc dépourvu de soutien financier, à deux structures. La première, l'association À Travers Fil, propose une offre de formation, de stages et d'ateliers autour du bois et de l'ébénisterie, et souhaite développer ces ateliers en les ouvrant à un public plus large et en s'adressant plus spécifiquement aux habitants en QPV parisiens. La structure souhaite également s'engager dans une démarche environnementale responsable en utilisant uniquement du bois de réemploi d'ici 2021. La deuxième structure, RépareSeb, est une joint-venture sociale, créée entre le groupe SEB et le groupe ARES. Il s'agit d'un atelier de réparation et de remise en état de petit électroménager par des employés en insertion, situé Porte de la Chapelle (18^{ème}). La location d'électroménager sera également proposée, dans une logique de promotion d'une économie de la fonctionnalité.

En vue de donner suite à ces propositions, je vous propose d'attribuer à chacun des organismes lauréats une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2020, pour un montant total de 130.000 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2020 DAE 142 Conventions et subventions (130.000 euros) à dix organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2020

Le Conseil de Paris

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu la convention en date du 24 juillet 2020 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » et sur le fondement du régime d'aide « soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement d'intervention pour la politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE- PME adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à dix organismes et de l'autoriser à signer une convention avec trois d'entre eux ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M. Florentin LETISSIER au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et chacun des organismes suivants : l'association Le Paysan Urbain, l'Association de Coopération pour le Logement des Étudiants de France, l'association Causons.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 17.000 euros est attribuée à l'association Ateliers Amasco, sise 24 bis, avenue Victor Hugo (92340 Bourg-la-Reine), (n° SIMPA 194580, n° de dossier 2020_07439)

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 23.000 euros est attribuée à l'association Le Paysan Urbain, sise 37, rue Madeleine Odru (93230 Romainville), (n° SIMPA 195528, n° de dossier 2020_07330)

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 11.000 euros est attribuée à l'association L'école des cuistots migrants, sise 22, rue Condorcet (93100 Montreuil), (n° SIMPA 195353, n° de dossier 2021_00008)

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SAS Pandobac, sise 36, rue du Séminaire (94626 Rungis), (n° SIMPA 192422, n° de dossier 2020_07312)

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 11.000 euros est attribuée à l'Association de Coopération pour le Logement des Étudiants de France, sise 15, rue Jean Antoine de Baïf (ESSpace) (13^{ème}), (n° SIMPA 185389, n° de dossier 2020_07432).

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 14.000 euros est attribuée à l'association Ré-enchantement, sise 33, boulevard François Mitterrand (91000 Evry-Courcouronnes), (n° SIMPA 195579, n° de dossier 2020_07720)

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Causons, sise 20, rue Édouard Pailleron (MACVAC) (19^{ème}), (n° SIMPA 189199, n° de dossier 2020_07442)

Article 9 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 14.000 euros est attribuée à la SAS Les Alchimistes, sise 6, rue Arnold Géraux (le PHARES) (93450 l'Ile-Saint-Denis), (n° SIMPA 188818, n° de dossier 2020_07315)

Article 10 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SAS Ecotable, sise 10, rue Neuve Popincourt (11^{ème}), (n° SIMPA 195540, n° de dossier 2020_07416)

Article 11 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Caracole, sise 83, rue Baudricourt (13^{ème}), (n° SIMPA 193025, n° de dossier 2020_07441)

Article 12 : Les dépenses de fonctionnement correspondantes (articles 2 à 11) seront imputées au budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.